



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-95

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2024 EAU POTABLE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 31

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Michèle FAUQUE
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Yves MARCEAU
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roland CICERO

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240919-2024-95-BF
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024

Page 1 sur 2

CC-2024-95

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2024-60 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement du budget 2024 « Eau potable », afin d'effectuer les écritures de reconstitutions d'avances de certains marchés,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2024 « Eau Potable » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	Serv	r/o		
041	238	OPFI	REP	o	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	42 580,50
TOTAL GENERAL:						42 580,50

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	Serv	r/o		
041	2315	OPFI	REP	o	Installations outillage et matériel techniques	42 580,50
TOTAL GENERAL:						42 580,50

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2024 « Eau Potable » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon tel que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 02/10/2024

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240919-2024-95-BF Date de télétransmission : 24/09/2024 Date de réception préfecture : 24/09/2024 Page 2 sur 2
--